



Le droit à la déconnexion

La CGT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) lance une grande **campagne sur le droit à la déconnexion et le temps de travail**.



Au lieu d'agiter des chiffons rouges en annonçant vouloir revenir sur les 35 heures, le patronat et le gouvernement seraient bien inspirés de s'intéresser au temps de travail qui ne cesse d'augmenter. Les salariés travaillent en moyenne 39.5 heures par semaine, les cadres 44,1 heures. Réduire effectivement le temps de travail est le meilleur moyen de lutter contre le chômage : **ramener le temps de travail réel à 35h libérerait l'équivalent de 2,7 millions d'emplois**.



❖ L'UGICT-CGT dénonce l'explosion du travail au noir des Ingénieurs, Cadres et Techniciens.

Ces chiffres officiels sont encore bien loin de la réalité, puisque 75% des cadres et 39% des salariés déclarent utiliser les nouvelles technologies pour leur usage professionnel sur leur temps personnel. Ce travail réalisé à la maison ou dans les transports n'est en général ni reconnu ni comptabilisé, et dépasse très souvent les limites horaires imposées par la loi. Nous assistons donc à un mouvement d'explosion du travail dissimulé chez les cadres et techniciens.

L'UGICT exige qu'un décompte du temps de travail effectué par les salariés, dans et en-dehors du lieu de travail, soit effectué dans l'ensemble des entreprises et administrations. L'UGICT demande à ce que le comité national de lutte contre la fraude réalise une enquête pour chiffrer le nombre d'heures de travail au noir réalisées par les salariés en dehors de leur lieu de travail.

❖ L'UGICT-CGT demande la mise en place d'un droit à la déconnexion

L'usage intensif des TIC induit une disponibilité permanente et sans limite et brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien de subordination entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps.

❖ L'UGICT-CGT demande une réglementation effective du temps de travail

Suite à la bataille de l'UGICT-CGT, la France a été condamnée par la Comité Européen des Droits Sociaux et de nombreux accords de forfaits jours ont été annulés par les tribunaux.

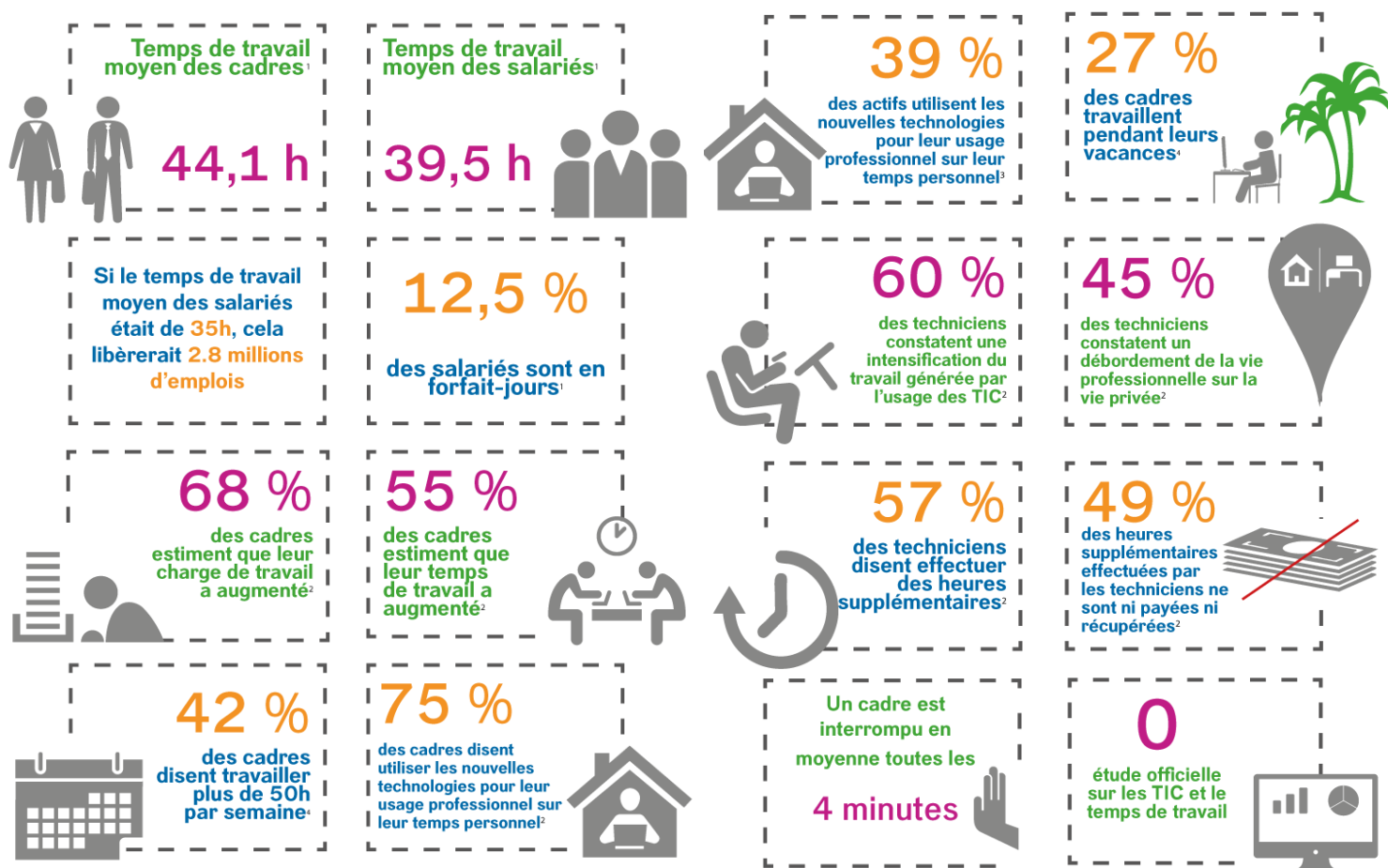
❖ L'UGICT-CGT demande l'encadrement des forfaits jours pour être en conformité avec le droit européen et international.

Nous devons :

- Réglementer l'utilisation des outils numériques et le temps de travail,
- Renforcer la réglementation du télétravail.

La CGT TOTAL UES Amont-Holding demande l'ouverture d'une négociation sur ces thèmes

Quelques chiffres :



¹ DARES, 26 juillet 2013, <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-047.pdf>

² Baromètre UGICT/Viavoce cadres et professions techniques mai 2014, <http://www.ugict.cgt.fr/sondage2014>

³ Etude annuelle du CREDOC, décembre 2013, <http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/communiqués/communiqués/2013/slides-conf-presse-credoc-1>

⁴ Cadréo, août 2014, <http://www.cadreo.com/actualites/dt-stress-cadres>

Tout savoir sur la campagne de l'UGICT-CGT :
la consultation des salariés, les propositions, les simulateurs d'heures supp'

<http://ugict.cgt.fr/deconnexion/>

Vous pouvez compter sur la cgt, Total UES Amont-Holding

Centre Scientifique & Technique Jean Féger - F017 - Av. Larribau - 64018 PAU Cedex

Tour Coupole - 2 place Jean Millier - 04D10 - La Défense 6 - 92078 PARIS La Défense Cedex

Pole Etude Recherche Lacq (PERL) - Pole Economique 2 - BP47 - 64170 LACQ

☎ 05.59.83.60.43/68.21

☎ 01.47.44.45.01/20.53

☎ 05.59.67.38.09

☎ 05.59.83.58.11

☎ 01.47.44.27.17

☎ 05.59.67.37.95



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Merci de ne pas laisser ce tract sur les plateaux de la cantine : le lire avant de le jeter dans les poubelles appropriées

